Délibération n°DEL-24-0070

Cugnaux - Projet d'aménagement du Campus Francazal : approbation du bilan de concertation préalable

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi quatre avril à neuf heures vingt-huit, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Grande Halle - L'Union.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	119
Procurations :	14
Date de convocation :	29 mars 2024

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonnhy DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Roseline ARMENGAUD	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Mme Danielle PEREZ	Pascal BOUREAU
Mme Béatrice URSULE	Grégoire CARNEIRO
Mme Ana FAURE	Marie-Hélène ROURE
M. Albert SANCHEZ	Romain VAILLANT
Mme Patricia PARADIS	Michel ROUGE
Mme Camille POUPONNEAU	Corinne CURVALE
Mme Dominique FAURE	Serge JOP
Mme Fella ALLAL	Maroua BOUZAIDA
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Jean-Michel LATTES
Mme Christine ESCOULAN	Claire NISON
Mme Odile MAURIN	Maxime LE TEXIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
M. Philippe PERRIN	Thierry SENTOUS

Délibération n° DEL-24-0070

Cugnaux - Projet d'aménagement du Campus Francazal : approbation du bilan de concertation préalable

Exposé

Situé sur la commune de Cugnaux, le Campus Francazal s'inscrit dans le renouvellement urbain d'une ancienne friche militaire de 38 hectares. Par délibération DEL-21-1016 du 2 décembre 2021, Toulouse Métropole a fixé les objectifs du projet d'aménagement, support du Campus Francazal. Il a été décidé d'en faire, au travers de l'engagement d'une opération d'aménagement, le campus d'excellence métropolitain des mobilités durables, innovantes et décarbonées.

En tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement et conformément aux articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, Toulouse Métropole a souhaité partager les réflexions en cours avec les habitants et les futurs usagers du Campus Francazal.

Le dispositif de concertation mis en œuvre :

Toulouse Métropole a fixé les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement suivantes :

- l'information du public par parution dans la presse locale d'un avis annonçant la vocation et les objectifs de la future ZAC Campus Francazal ainsi que les modalités de concertation ;
- l'affichage de l'avis annonçant l'ouverture de la concertation à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- la mise à disposition du public d'exemplaires du dossier de concertation accompagnés de registres d'observations permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations respectivement à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- l'organisation d'une réunion publique le mercredi 15 février 2023 de 18h à 20h30 à la salle Albert Camus, 1 place de la République à Cugnaux, pour permettre à toute personne de s'exprimer et permettre ainsi un échange avec le maître d'ouvrage ;
- le déploiement d'expositions d'information sur le projet à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;
- la mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr/je-participe) intégrant un registre numérique recueillant les observations du public.

Ces modalités ont été mises en œuvre en totalité.

En sus, des moyens supplémentaires ont été déployés avec :

- le relais des étapes clés de la concertation par l'intermédiaire d'une communication locale sur la commune de Cugnaux via le bulletin d'information municipal et des affichages temporaires ;
- la mise à disposition d'une adresse mail dédiée à l'opération ;
- la mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie de Portet s/Garonne aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- l'organisation de deux ateliers participatifs sur site avec les riverains et les acteurs économiques.

La concertation préalable au projet d'aménagement s'est tenue entre le mercredi 15 février et le mardi 31 octobre 2023. Pendant près de 9 mois, les riverains, usagers, associations locales et tous les acteurs économiques concernés par le Campus Francazal ont ainsi pu s'informer et échanger avec Toulouse Métropole sur le plan d'aménagement pressenti ainsi que les grandes intentions en matière d'aménagement.

Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de cette période de concertation, il convient d'en approuver le bilan, sur la base du rapport détaillé joint en annexe à la présente délibération.

Les principaux enseignements de la concertation :

La page dédiée à la concertation préalable sur la plateforme de démocratie participative https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/zac-francazal a totalisé 1079 consultations.

Sur les 130 contributions recueillies,

- 7 contributions ont été enregistrées sur la plateforme en ligne Jeparticipe ;
- 3 contributions ont été envoyées sur l'adresse mail dédiée ;
- 23 carnets de balade, 28 fiches individuelles ont été complétées et 4 cartes ont été réalisées lors de la réunion avec les riverains le 7 octobre 2023 ;
- 23 questionnaires ont été complétés et 1 carte a été réalisée par les participants de la réunion du 9 octobre 2023 ;
- 41 questions ont été posées :
 - 18 lors de la réunion publique d'ouverture le 15 février 2023 ;
 - 16 lors de la réunion avec les riverains le 7 octobre 2023 ;
 - 7 lors de la réunion avec les acteurs économiques le 9 octobre 2023.

Aucune contribution n'a été reçue par courrier postal ni consignée dans les registres de concertation mis à disposition au siège de Toulouse Métropole ainsi que dans les mairies de Cugnaux et de Portet-sur-Garonne.

Le projet d'aménagement ainsi que les intentions d'aménagement présentées ont suscité globalement un avis favorable de l'ensemble des participants. La démarche de concertation, dont la séquence d'ateliers sur site, a été saluée par les participants.

Au cours de la concertation, plusieurs thématiques ont été abordées de façon récurrente dans les contributions des participants, à savoir :

- la vocation du site ;
- les espaces publics ;
- la mobilité ;
- la végétation et la biodiversité ;
- l'environnement ;
- le patrimoine ;
- la programmation bâtie ;
- l'animation du site et son ouverture au public.

Le renouvellement de la friche militaire suscite l'intérêt des participants, qui y voient notamment l'opportunité d'ouvrir cet espace sur la ville, d'y créer des espaces naturels accessibles et qu'il contribue au rayonnement économique de la ville de Cugnaux au sein de la métropole. Les participants émettent un avis favorable à l'application des principes d'économie circulaire liés au projet d'aménagement.

Par ailleurs, les participants mettent en avant que l'un des facteurs de succès du projet d'aménagement du Campus Francazal repose sur l'amélioration des conditions d'accès au site pour tous les modes (piéton, cycles, transports en commun et routiers).

Les remarques et avis formulés lors de la concertation préalable seront étudiés en détail et pris en considération par Toulouse Métropole pour la suite de l'opération d'aménagement du Campus Francazal.

La concertation se poursuivra tout au long de la procédure d'aménagement du Campus Francazal.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 103-2 et suivants,

Vu la délibération du Bureau de la Métropole en date du 2 décembre 2021 approuvant les modalités de la concertation préalable pour l'opération d'aménagement du Campus Francazal,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du jeudi 14 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement du Campus Francazal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2
De poursuivre ce projet d'aménagement d'intérêt métropolitain en tenant compte des éléments recueillis durant la concertation.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 09/04/2024

Reçu à la Préfecture le 09/04/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

BILAN DE LA CONCERTATION
préalable à la création de la ZAC
« Francazal – Vilagil – Cugnaux »



Table des matières

I – Le projet d'opération d'aménagement Francazal....3
A. Le contexte....3
B. L'évolution du projet....3
C. Les objectifs d'aménagement poursuivis....4
D. Intentions d'aménagement....5
II – Le déroulement et les modalités de la concertation....7
A. Cadre réglementaire....7
B. Les objectifs de la concertation....8
C. Le dispositif de concertation mis en œuvre....8
III – La synthèse des expressions du public....17
A. Les expressions orales et écrites....17
B. Les thématiques abordées....18
IV – L'analyse des observations exprimées....18
A. Vocation du site....18
B. Espaces publics....18
C. Mobilité....20
D. Végétation et biodiversité....21
E. Environnement....22
F. Patrimoine....22
G. Programmation bâtie....23
H. Animation du site et ouverture au public....24
V – Les enseignements et perspectives....25
A. Enseignements de la concertation....25
B. Suites à donner....26
VI – Liste des annexes....26

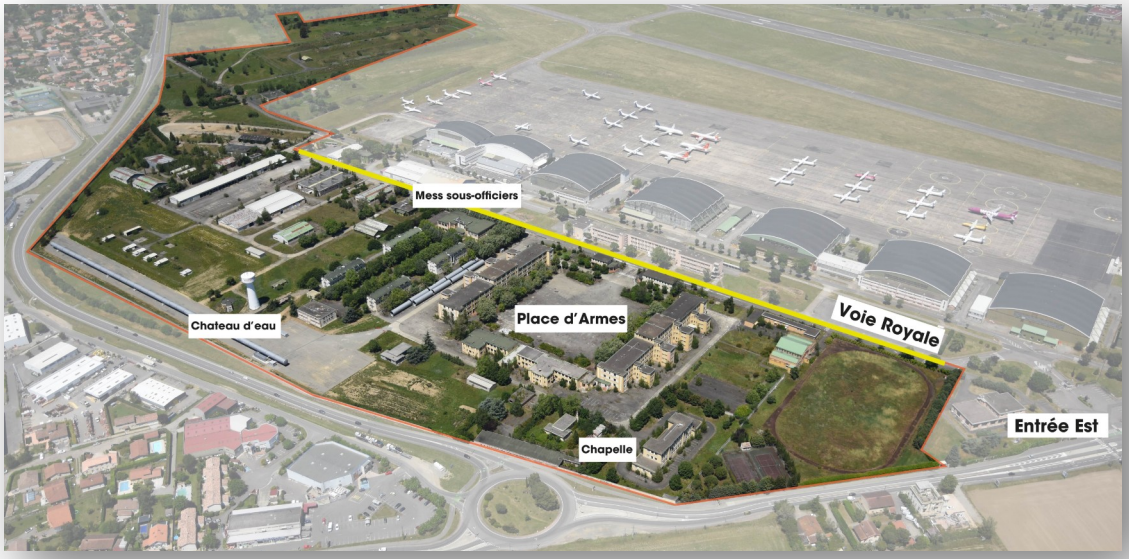
I – Le projet d'opération d'aménagement Francazal

A. Le contexte

L'opération d'aménagement est située à Cugnaux, sur la partie sud de l'ancienne base militaire 101, une friche de 38 hectares devenue propriété de Toulouse Métropole depuis janvier 2020. Elle est délimitée par l'Avenue du Général Joseph Barès au sud et la route de Seysses à l'est.

Au nord, ce périmètre d'opération d'aménagement est délimité par les activités de la Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (S.E.T.F.A) comprenant la piste d'avions et les hangars, et par une zone militaire de 60 hectares occupée par le premier régiment du train parachutiste (1er RTP).

Le site en l'état actuel accueille des entreprises et start-ups dédiées à la recherche et l'innovation des nouvelles mobilités, autonomes et décarbonées, au titre d'une occupation temporaire et d'urbanisme transitoire, dans l'attente de l'aménagement définitif du Campus de Francazal.



B. L'évolution du projet

Depuis la dissolution de la base militaire en 2009, différentes études ont été menées faisant évoluer de premières ambitions initialement tournées vers le cinéma. Une étude réalisée notamment par l'agence Lerclercq pour Toulouse Métropole proposait un programme mixte, majoritairement tourné vers l'économie, autour des secteurs de la robotique, de l'aéronautique et des activités productives.

En septembre 2019, le site de Francazal est l'un des lauréats du programme financé par l'Etat, « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » dans le cadre du projet VILAGIL porté par la Métropole. Le programme vise la décarbonation et la décongestion du territoire avec pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles formes de mobilités et un développement économique durable.

En parallèle, en janvier 2020, Toulouse Métropole acquiert l'ancienne base aérienne. Le site de Francazal est choisi comme plateforme d'expérimentation et de démonstration intégrée des systèmes de mobilité sol et air connectée et autonome dans la ville. La vocation d'un Campus des mobilités innovantes et décarbonées est affirmée, la programmation résidentielle est écartée.

Ainsi, l'opération d'aménagement « Francazal », support métropolitain du développement d'un écosystème des mobilités durables, innovantes et décarbonées, en lien avec le programme Vilagil Territoires d'Innovation, se dessine. Le site est l'un des 4 campus d'excellence de la stratégie économique métropolitaine.



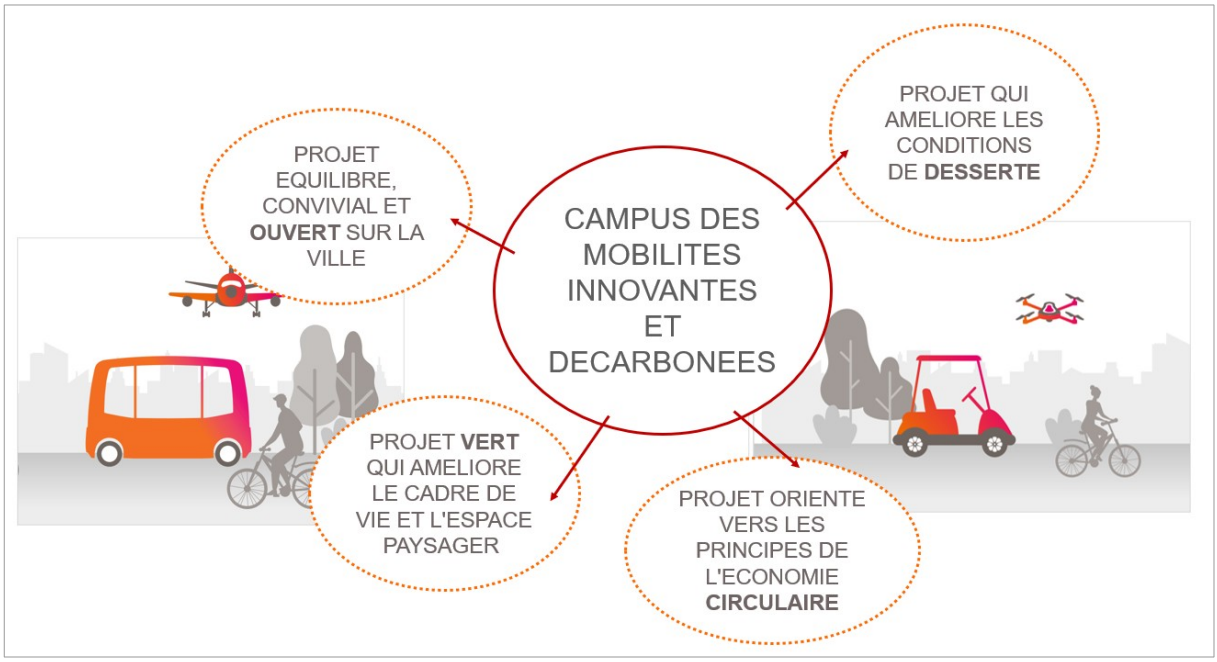
Source : Feuille de route Innovation - Economie - Emploi, 2022 – 2026 – Toulouse Métropole

C. Les objectifs d'aménagement poursuivis

Les objectifs d'aménagement de Francazal, comme inscrits au sein de la délibération du 02 décembre 2021, sont les suivants :

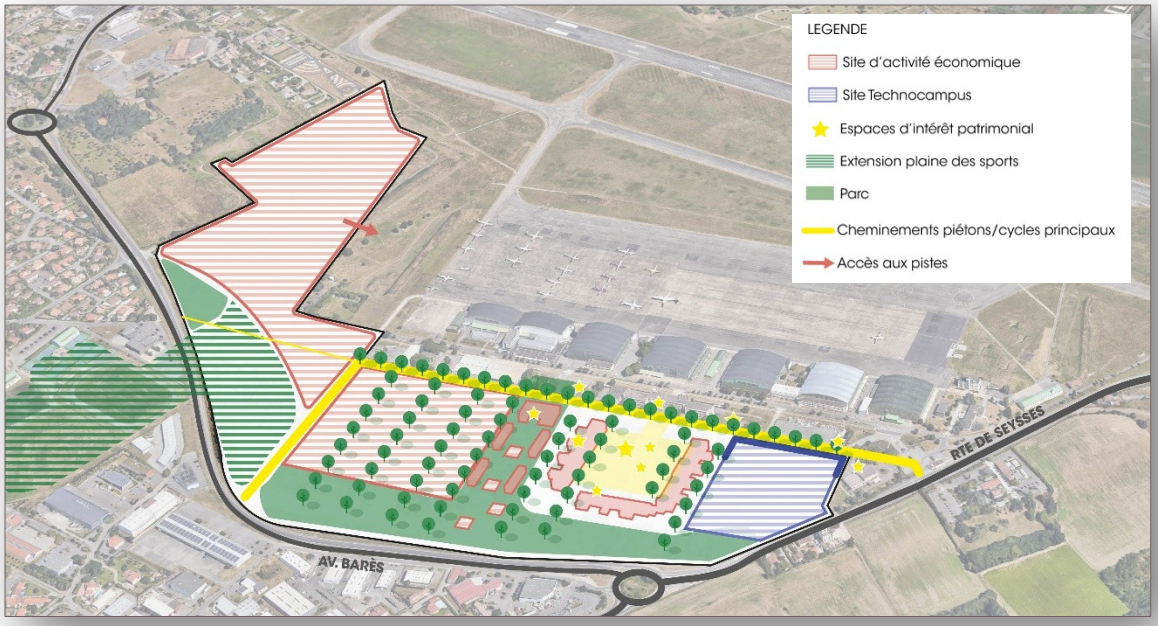
- Accueillir un écosystème varié (public, privé et académique) autour des questions de mobilité du futur et d'énergies décarbonées, en s'appuyant sur la dynamique du programme Vilagil. Il s'agit par exemple d'implanter des structures innovantes ou encore des terrains d'expérimentation ;

- Constituer un projet d'aménagement équilibré, convivial et ouvert sur la ville en tenant compte à la fois des impératifs industriels de confidentialité, et des enjeux d'aménités et de services ;
- Améliorer les conditions de desserte, échelonnées dans le temps, en fonction de la montée en charge du site ;
- Accompagner l'aménagement par un traitement paysager qualitatif, et profiter de l'opportunité de ce projet pour améliorer le cadre de vie au bénéfice des occupants, usagers et riverains ;
- Orienter le projet vers les principes de l'économie circulaire.

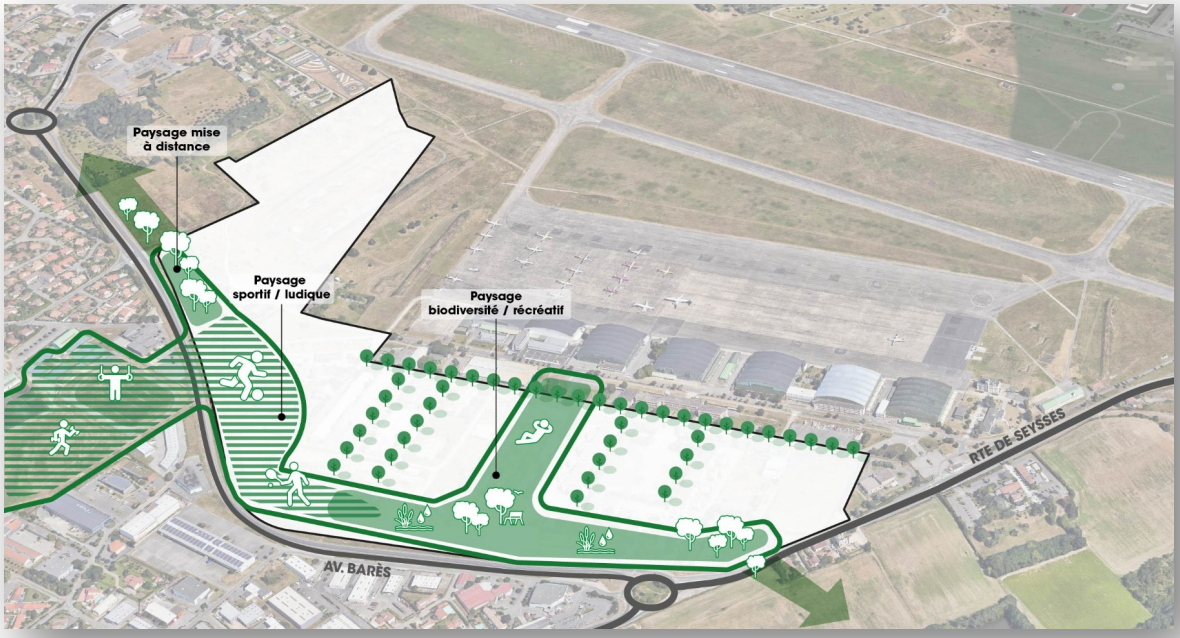


D. Intentions d'aménagement

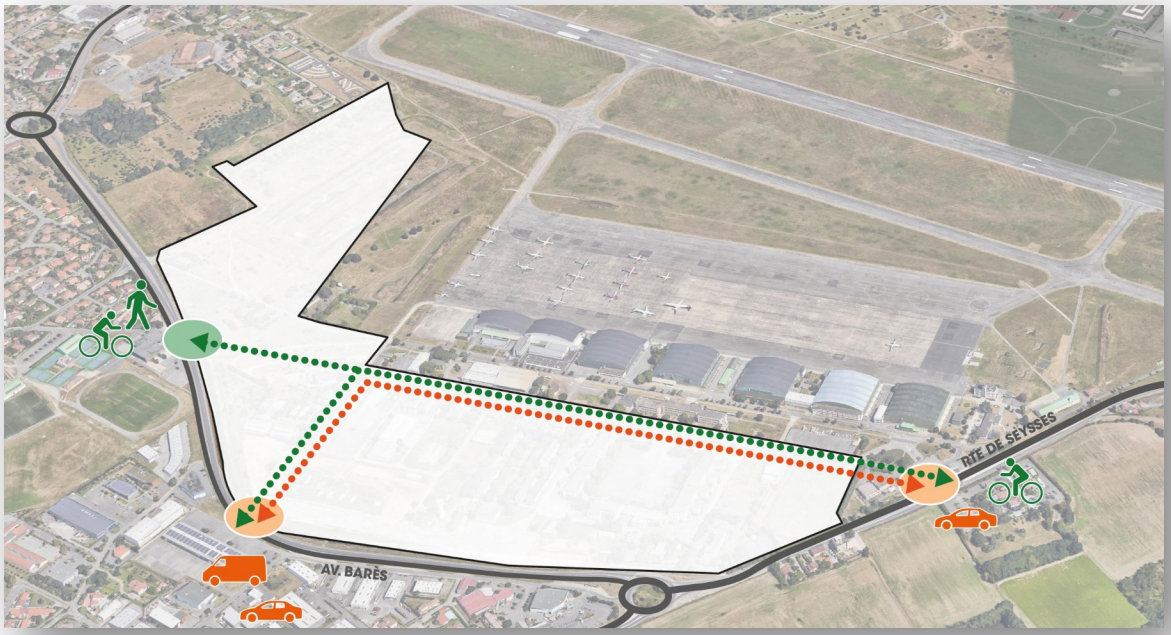
Le programme global du site inclut une variété d'usages allant des locaux d'activités aux espaces académiques, en passant par les espaces verts renforcés. L'ambiance visée sera celle d'un campus, combinant des services, des espaces récréatifs et des espaces de travail, tout en s'ouvrant sur la ville de Cugnaux et en offrant des espaces de loisirs et sportifs pour les résidents et les salariés de la zone.



L'ambition du projet est de conserver le patrimoine existant et l'esprit du lieu, faisant de ce projet bien plus qu'une simple zone économique. Des enjeux de sécurité des entreprises accueillies seront pris en compte, avec des espaces réservés à cet effet, et une variété d'espaces ouverts et végétalisés contribuera au bien-être des cugnalais et des travailleurs du campus.



Les entrées de site seront dimensionnées de manière à éviter les perturbations sur les routes avoisinantes. Les espaces publics majeurs, tels que la Voie Royale ou la Place d'Armes seront des éléments clés du projet.



De plus, les bâtiments d'intérêt patrimonial dont la structure le permettra seront conservés, à l'instar du Mess des sous-officiers, qui fera l'objet d'une réhabilitation importante.

II – Le déroulement et les modalités de la concertation

A. Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable doit être engagée avec les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées dans le cadre d'un projet de ZAC.

La délibération n°DEL-21-1016, approuvé par le Conseil de la Métropole le 02 décembre 2021, a initié cette concertation en définissant le contexte, les objectifs du projet et les modalités de concertation pour l'aménagement du secteur Francazal -Vilagil situé sur la commune de Cugnaux.

Dans sa délibération du 02 décembre 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé les modalités de concertation suivantes en vue de la création d'une ZAC sur le secteur « Francazal - Vilagil » :

- *Parution dans la presse locale d'un avis d'information annonçant la vocation et les objectifs de la future ZAC « Francazal – Vilagil - Cugnaux » ainsi que les modalités de concertation ;*
- *Affichage de l'avis annonçant l'ouverture de la concertation à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;*
- *Mise à disposition du public d'exemplaires du dossier de concertation ainsi que de registres d'observations respectivement à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;*
- *Organisation d'au moins une réunion publique de concertation ;*

- *Organisation d'une exposition d'information sur le projet à la Mairie de Cugnaux et au siège de Toulouse Métropole ;*
- *Mise en ligne du dossier de concertation sur le site Internet de Toulouse Métropole et mise à disposition d'un registre numérique recueillant les observations et remarques du public ;*
- *Tout autre moyen supplémentaire que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.*

A l'issue de la procédure, le bilan de la concertation doit être approuvé par une délibération du Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole afin d'enclencher la création de la ZAC. Celui-ci indiquera comment ont été prises en comptes les remarques et réflexions du public lors de la mise en œuvre de la concertation, en application de l'article L.103 – 6 du code de l'urbanisme.

La concertation réglementaire s'est déroulée du 15 février au 31 octobre 2023.

B. Les objectifs de la concertation

L'objectif général de la concertation préalable à la création de l'opération d'aménagement était de présenter au public les intentions d'aménagement envisagées et de recueillir les éclairages nécessaires pour faire évoluer le projet.

La concertation cherchait notamment à recueillir des propositions des riverains et salariés actuels du site de Francazal sur la programmation des espaces publics et des services de l'opération d'aménagement prévue.

Il est à noter qu'une concertation réglementaire spécifique sur l'opération Technocampus, intégré dans le projet d'aménagement, a été réalisée au titre d'une mise en compatibilité du document d'urbanisme, en parallèle de la concertation dont est tiré le bilan.

C. Le dispositif de concertation mis en œuvre

Conformément à la délibération, le dispositif de concertation, était ouvert à la participation du plus grand nombre.

Pour informer le public sur la tenue du dispositif :

- La délibération du Conseil de la Métropole en date du 02 décembre 2021 sur l'ouverture de la concertation sur le projet de ZAC « Francazal – Vilagil – Cugnaux » a été affiché au siège de Toulouse Métropole.

- Des annonces légales sont parues dans la presse locale : Journal La Dépêche du 27/01/2023 et Le Petit Journal du 26/01/2023.

ANNONCES

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

PROFESSEUR BAMBA
Médium Appel Médium
Spécialité : Amour, retour de l'être aimé, fidélité dans le couple, santé, bien-être, impuissance sexuelle, désenvoûtement, chance et réussite...
07 75 00 58 67
7 jours/7 de 9h à 21h

Maître SAM
GRAND INITIATIQUE - GUÉRISSEUR
31 ans d'expérience
Amour - Bien-être - Chance
Résultats rapides - Connu dans le monde entier. Vous parle du passé, présent et de l'avenir.
Pour sortir de la solitude
Rencontrer l'être aimé
Retour immédiat au foyer
De la personne aimée
Consolider les liens du couple
Guérir l'impuissance sexuelle
l'obésité et la dépression nerveuse
Se protéger contre le mauvais sort
Neutraliser les ennemis
Être délivré du mal
ou se désensorceler
06 38 98 12 23
Appel non surtaxé
Du lundi au samedi de 9h à 19h
Sans répondeur

MONSIEUR SANOH
GRAND MARABOUT GUÉRISSEUR
Travail rapide et sérieux
Dons de voyance dons divers domaines
Retour de l'être aimé
AMOUR - CHANCE AUX JEUX
ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ - PROTECTION
07 66 73 13 84

MAÎTRE BOUMBA
VOYANT - MARABOUT - GUÉRISSEUR
Spécialiste de l'amour, retour de l'être aimé, fidélité dans le couple, santé, bien-être, impuissance sexuelle, désenvoûtement, chance et réussite...
Déplacement possible
06 28 68 33 46
www.royaldivandubled.fr

Rencontres
union

FEMMES

NOUVEAU TÉLÉPHONE ROSE
01 86 40 00 40
Toutes les perfections Rapide et discret
0,34€/min + appel

+DE 3400 ANNONCES
DE PARTICULIER à PARTICULIER
près leur téléphone pour rencontres sérieuses 24h de notre région
0891 10 64 10
(0,80€/min)
PERFECT RENCONTRES MAGAZINE
Documentation gratuite sous pli discret
0800 02 88 02
service et appel gratuits

Des experts du SEXE AU TÉLÉPHONE te chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 895 738 (0,99€/min)

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement
Tél 06.19.43.36.04

06 14 59 17 90
Michèle séparée 45ta. discrète, envie de m'amuser de temps en temps... reçois chez moi

0891 10 13 34
(0,80€/min)

Catherine
0891 10 04 30
(0,80€/min)

Marie-Paule
0891 10 06 21
(0,80€/min)

05 34 45 17 85
TELEPHONE ROSE
Dialogue coquin
(0,34€/min)

HOMMES

Plaisir mutuel entre potes : laisser message au 05 36 36 65 23

RENCONTRES H/H
discret sur Midi-Pyrénées
08 95 02 05 50
0,80€/min (web)

DUO TENDRESSE, DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE

POUR PLAISIR DE S'AIMER, sérieux(se) sortir de sa solitude. Elle souhaiterait rencontrer un homme tendre et délicat qui aurait à cœur de prendre soin de lui et de redonner le goût de vivre à cette Charlotte, elle aime flâner bras dessus bras dessous, se divertir de façon simple et distrayante. Veuve, 75 ans, retraitée. Ref. 31 040331

ELISABETH DE JEUNE FILLE et élégance naturelle à laquelle se mêle une belle simplicité. Cette 7 quinquagénaire, elle a de l'humour et aime à s'entourer de gens sincères, elle souhaiterait rencontrer un homme qui lui ressemble, qui aime la nature et les animaux, pour partager des moments de complicité et de tendresse. 70 ans, retraitée du secteur bancaire. Ref. 31 040360

CHRISTIANE ET BOLESLAUS, cette femme de 60 ans, douce, prévenante. Large sourire, élégance naturelle, cette femme aux lèvres pulpeuses, la chaleur humaine et la convivialité, l'entraide jusqu'au bout des doigts, à l'aise, elle recherche une belle compagnie avec un homme élégant et sachant les bonnes associations. Charme, discrétion, séduction par ce mec, bourlingueur. Ref. d'ent. 31 041064

AUTHENTIQUE, s'accroche à une relation affectueuse, basée sur une estime et une confiance réciproque. J'aime faire du sport, des escapades au bord de la mer, et la tranquillité, l'entente avec les autres. Ref. 31 040360

TOULOUSAINE proclamant la tradition... retraitée de la fonction publique, elle donne des cours à l'écrit, littérature, et fait de la gymnastique pour s'entretenir. Passionnée, cultivée, elle a envie de partager avec un Monsieur simple, ouvert et qui aurait de l'humour. Le mec à deux pieds être sensuelle pour le cas où une véritable étoile serait tombée ! Divorcée 71 ans. Ref. 31 041081

JOLIE PERRUCHE au charme indéniable, elle aspire au bonheur et

05 61 23 80 66 www.duotendresse.com

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN
Découvrez notre offre 100% numérique
▸ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
▸ L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr
Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

Légales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82.
Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant le tarif no 554 du 14 janvier 1955 relatif aux tarif annuels de publication et le décret no 2012-1247 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale, le tarif au caractère est fixé à 0,18€HT le caractère pour chaque signe ou espace.
Contact : L'Agence tél. 05 62 11 37 37 - Courriel : service.legales@lagenceadcom.fr

AVIS PUBLICS — Concertation Débat Public

toulouse métropole

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNE DE CUGNAUX

projet d'aménagement du futur campus des mobilités innovantes et décarbonées site de Francazal

Le Président de Toulouse Métropole, M. Jean-Luc MOUDENC, vous informe que la première phase de concertation préalable sur l'opération d'aménagement « Francazal » se déroulera :
du mercredi 15 février 2023 au mardi 31 octobre 2023

Découvrir le projet
Durant la consultation, le dossier de concertation réglementaire sera mis à disposition du public afin qu'il puisse prendre connaissance du projet :
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (métro Marengo),
- à la Mairie de Cugnaux (1 place de l'église),
- à la Mairie de Portet-sur-Garonne, (1 rue de l'Hôtel de Ville) aux horaires d'ouverture au public,
- en se connectant à la plateforme « le participe » https://leparticipe.metropole.toulouse.fr/ rubrique ZAC Francazal

Il est rappelé qu'une **exposition d'information** se tiendra au fur et à mesure de l'avancée de la procédure au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'en Mairies de Cugnaux et Portet-sur-Garonne aux heures habituelles d'ouverture au public.

Déposer des contributions
Durant la consultation, le public pourra consigner ses observations :
- sur les registres papiers mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux cités précédemment,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole - Aménagement / Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains - 6, Rue René Leduc – B.P 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation Francazal »
- via l'adresse mail amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr précisant en objet « Concertation Francazal »
- en se connectant à la plateforme « le participe » https://leparticipe.metropole.toulouse.fr/

Échanger et débattre
Une réunion publique d'information et de présentation du projet d'aménagement aura lieu **le mercredi 15 février 2023 à partir de 18h**, salle Albert Camus, 1 place de la République à Cugnaux.

MARCHÉS PUBLICS — MAPA > 90K euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BOURG SAINT BERNARD
Mme CESSES Evelyne - Maire, 1 allée de la mairie, 31570 BOURG-SAINT-BERNARD Tél : 05 61 18 86 50 - Fax : 05 62 18 86 51 mél : mairie.secretariat@bourg-saint-bernard.fr, SIRET 21310282300018
Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement d'une plaine des sports et parcours de santé.
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Chemin des mottes, 73130 BOURG-SAINT-BERNARD
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Terrassements / Espaces Verts / Mobilier & Aire de jeux
Lieu d'exécution : Chemin des mottes 73130 BOURG-SAINT-BERNARD
Lot N° 2 - Structure sportive City Stade
Lieu d'exécution : Chemin des mottes 73130 BOURG-SAINT-BERNARD
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Formulaire DC1. Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.Disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2. Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. Disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
40% Prix
Renseignements d'ordre administratifs : Mairie de BOURG SAINT BERNARD. Tél : 05 62 18 86 50
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 24 février 2023 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 24/01/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.ladepeche-marchespublics.fr/


Passez au registre numérique pour la dématérialisation de vos enquêtes publiques
Vos bénéfices :
• Outil clé en main permettant de respecter la législation
• Participation simplifiée et sécurisée du public 24h/24 et 7j/7
• Simplification de l'analyse des contributions pour les commissaires enquêteurs
En partenariat avec
L'Agence — L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES
CDV événements publics
Un service du Groupe La Dépêche du Midi, Midi Libre, l'Indépendant, Centre-Presse de l'Aveyron, La Nouvelle République des Pyrénées, Le Petit Bleu
Retrouvez toutes les informations sur notre site
www.participation-public.fr
Renseignements : 05 62 11 37 37 / 05 62 11 36 54

VIE DES SOCIETES

Création

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : 13 secondes
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 20 rue Théodore Lenôtre, 31500 Toulouse
Objet social : Toutes opérations de formations et conseils permettant le développement personnel et/ou professionnel en lien avec la créativité et les pratiques artistiques (théâtre, musique, expression corporelle, arts plastiques, arts visuels...) ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société.
Président : Madame Mora GAMISANS demeurant 24 rue du Chanoine Contrasty, 31500 Toulouse
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Toulouse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/01/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : KILLRUGS
Sigle : KBS
Objet social : Le commerce de détail de tous types de produits par Internet et notamment mais non exclusivement le commerce de détail de matériels et logiciels informatiques, produits technologiques. Le commerce de détail de produits informatiques et technologiques en magasin spécialisé, le conseil et la mise en œuvre de solutions informatiques, l'assistance informatique, la maintenance et la réparation informatique.
Siège social : 750 rue des lacs, 15 rue d alvezia, 31150 BRUGUIERES
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOULOUSE
Président : Monsieur LABAUZE Mathieu, demeurant 15 rue d alvezia, 31150 BRUGUIERES
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés.
mathieu labaze

Dissolution Liquidation

AVIS

MEIS Apéritifs, SAS au capital de 10000,00 €. **Siège social :** 1 rue du port guilhemery 31000 Toulouse. 913213413 RCS TOULOUSE. Le 30/11/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Mathieu MESSEGUE, 108 chemin de buffebiau 31380 Castelginest, et fixé le siège de liquidation à l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de TOULOUSE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LAGE de SNC 333 ROUTE DE FRONTON, SNC au capital de 100 euros, sise : 181 route d'Albi – 31200 Toulouse, Rcs 880 305 RCS Toulouse a approuvé le 30 décembre 2022, le compte définitif de liquidation, décharge de son mandat le liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LAGE de la SNC AVENUE TOLOSAINE, SNC au capital de 100 euros, sise : 181 route d'Albi – 31200 Toulouse, Rcs 911688 RCS Toulouse a approuvé le 30 décembre 2022, le compte définitif de liquidation, décharge de son mandat le liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 décembre2022 Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LAGE de la société PALLOWNIA, SNC au capital de 100 euros, sise : 5 rue Jules Rainu – 31200 Toulouse, Rcs 824 393 RCS Toulouse, a approuvé le 30 décembre 2022, le compte définitif de liquidation, décharge de son mandat le liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

GAGNEZ DE NOUVEAUX CONTRATS !
Tous les jours consultez les nouvelles opportunités d'affaires référencées par les marchés publics sur le www.ladepeche-marchespublics.fr

LA DÉPÊCHE

ANNONCES LÉGALES

TOULOUSAIN & COMMINGES - jeudi 26 janvier 2023

VIE DES ENTREPRISES

Révocation du gérant de SCI : conditions et modalités

Le gérant d'une SCI peut être révoqué de deux façons différents : par les associés, ou par les juges (tribunal). Dans les deux cas, une procédure spéciale s'applique

La révocation par les associés du gérant de SCI
Les associés d'une SCI peuvent révoquer à tout moment le gérant de leur société. Sauf disposition contraire prévue dans les statuts, cette décision requiert la majorité en parts sociales (50% des parts + 1 part). Même s'il est nommément désigné dans les statuts, ce n'est pas la majorité requise pour les modifications de statuts qui s'appliquent.

Les règles qui s'appliquent sont les mêmes que le gérant soit associé (ou non) et/ou qu'il soit nommé statutairement (ou dans un acte séparé).La décision de révoquer le gérant d'une SCI revient obligatoirement aux associés. Précisons au passage que le nom de l'ancien gérant figurant dans les statuts devient caduque à compter de sa révocation. Il ne produit aucun effet juridique.

Lorsque le gérant a également la qualité d'associé, il peut prendre part au vote sur sa révocation. Les statuts ne peuvent en aucun cas le priver de ce droit. S'il détient la majorité des parts sociales ou dispose d'une minorité de blocage, les autres associés n'auront d'autres choix que de demander aux tribunaux sa révocation judiciaire

La révocation par les tribunaux du gérant de SCI
Un gérant de SCI peut également être dessaisi de ses fonctions par les juges. En effet, tout associé peut, quelle que soit sa participation au capital, demander en justice sa révocation, mais seulement en présence d'une cause légitime. Le caractère légitime s'apprécie en prenant en compte l'intérêt de la SCI (et non ceux des associés).

Une procédure spéciale s'applique ici. L'associé demandeur doit assigner le gérant de la SCI, mais également la SCI elle-même. Il ne doit toutefois pas assigner les autres associés.

Voici des exemples de cause légitime : abandon de fonctions, absence de tenue de comptabilité, mise en curatelle/tutelle, non-convocation des associés en assemblées générales, rémunération excessive sans accord préalable des associés, etc.

L'indemnisation du gérant révoqué sans juste motif ou abusivement
Les associés qui révoquent le gérant d'une SCI doivent impérativement lui faire part des motifs de sa révocation. Ils doivent lui laisser un délai suffisant pour préparer sa défense (selon le principe du contradictoire). En d'autres termes, la révocation ne doit pas être brutale. Par ailleurs, l'intéressé doit pouvoir présenter, s'il le souhaite, ses observations aux associés. Dans les cas contraires, le gérant subit un préjudice pour cause de révocation abusive, et ce même s'il a commis une faute lourde ou si un juste motif existe.

Les formalités à accomplir suite à la révocation d'un gérant de SCI
Le gérant est le représentant légal d'une SCI. Il dispose du pouvoir de l'engager avec les tiers. De plus, son identité figure sur l'extrait Kbis de la société. C'est pourquoi tout événement qui l'affecte (cessation des fonctions et changement de gérant) fait l'objet de publicité.

Il convient alors de rédiger un procès-verbal d'assemblée générale. Dans ce document, il est mis fin aux fonctions de l'ancien gérant. Le nouveau gérant doit, quant à lui, accepter ses fonctions. Ensuite, il est nécessaire de rédiger et de diffuser une annonce légale de changement de dirigeant. L'avis doit contenir plusieurs mentions obligatoires.

Enfin, la SCI doit constituer un dossier, remplir un formulaire 'M3) et envoyer une demande d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés. Le greffe du tribunal de commerce va alors lui délivrer un nouvel extrait Kbis

Source :
le coin de l'entrepreneur

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI CLAS

SCI au capital de 1.600 € sise LE TOR D EN HAUT 31560 CALMONT 890668718 RCS de TOULOUSE.
Par décision de l'AGO du 23/12/2022, il a été décidé de:
- nommer Gérant Mme SIEURAC Cintia le tor d'en haut 31560 CALMONT en remplacement de M. CUMINETTI JEREMY démissionnaire. -nommer Gérant Mme SIEURAC Cintia le tor d'en haut 31560 CALMONT en remplacement de M. SIEURAC PIERRE démissionnaire.
Mention au RCS de TOULOUSE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PHILJESS

SAS au capital de 200 €
Siège social :
304 Avenue de Larderine
31100 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE 901314757
Par décision de l'AGE du 05/10/2022 et à effet de ce même jour, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : L'activité de marchand de biens immobiliers et notamment l'achat, la rénovation, la construction, la réhabilitation, la division de tous biens immobiliers en vue de leur revente. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Toulouse

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNE DE CUGNAUX
Projet d'aménagement du futur campus des mobilités innovantes et décarbonées – site de Francazal

Le Président de Toulouse Métropole, M. Jean-Luc MOUDENC, vous informe que la première phase de concertation préalable sur l'opération d'aménagement « Francazal » se déroulera :
du mercredi 15 février 2023 au mardi 31 octobre 2023
Découvrir le projet
Durant la consultation, le **dossier de concertation réglementaire** sera mis à disposition du public afin qu'il puisse prendre connaissance du projet :
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (métro Marengo),
- à la Mairie de Cugnaux (5 place de l'église),
- à la Mairie de Portet-sur-Garonne, (1 rue de l'Hôtel de Ville) aux horaires d'ouverture au public,
- en se connectant à la plateforme « Je participe » https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/ rubrique ZAC Francazal,

Il est rappelé qu'une **exposition d'information** se tiendra au fur et à mesure de l'avancée de la procédure au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'en Mairies de Cugnaux et Portet-sur-Garonne aux heures habituelles d'ouverture au public.
Déposer des contributions
Durant la consultation, le public pourra consigner ses observations :
- sur les registres papiers mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux cités précédemment,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole - Aménagement / Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains - 6, Rue René Leduc - B.P. 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation Francazal »
- via l'adresse mail amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr précisant en objet « Concertation Francazal »
- en se connectant à la plateforme « Je participe » https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/.

Échanger et débattre
Une réunion publique d'information et de présentation du projet d'aménagement aura lieu **le mercredi 15 février 2023 à partir de 18h**, salle Albert Camus, 1 place de la République à Cugnaux.

RECTIFICATIF

AVIS à l'annonce parue le 05/01/2023 concernant la société
MAUREL & DUCLAVE ASSOCIES
Il fallait lire Directeur général : DUCLAVE CASSANDRA demeurant 3 impasse des Barthes et communaux 31870 Lagardelle sur Leze

COTEG & AZAM AVOCATS
COTEG & AZAM ASSOCIES
25 rue de Metz
31000 Toulouse
05.34.45.30.00

MODIFICATION DU CAPITAL

ECOLE DENTAIRE FRANCAISE

Société par actions simplifiée
Au capital de 12 368 euros
Siège social : 23 rue Gabriel PERI, 31000TOULOUSE
433 796 828 RCS TOULOUSE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2022, le capital social a été augmenté de 2 368 euros pour être porté à 12 368 euros par voie d'apport en nature.L'article « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence : Le capital social est fixé à douze mille trois cent soixante-huit euros (12 368 euros),il est divisé en 773 actions de 16 euros chacune,entièrement libérées.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13janvier 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU
Dénomination :
CMCI HOLDING
Siège : 49, boulevard des Galaxies, 31130 QUINT FONSEGRIVES
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : -Objet : - la prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales ; - la gestion, l'animation, sous toutes formes appropriées, de ses participations ; - la direction opérationnelle de ses filiale(s), la détermination de la stratégie de développement du groupe formé avec sa/ses filiale(s), la mise à disposition de personnel au profit de sa/ses filiale(s), et généralement la réalisation de prestations de services au profit de sa/ses filiale(s); - l'acquisition, la propriété, l'échange, la location, l'administration, la gestion par tous moyens, de biens immobiliers, - la gestion et transmission des actifs immobiliers de la société,
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, ascendants ou descendants des associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président: Madame Anne-Marie, Bernadette, Gabrielle LEROY, née BRINGER, demeurant 49,boulevard des Galaxies, 31130 QUINT FONSEGRIVES,
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS.
Pour avis : le président.

AVIS D'APPEL À LA CONSURRENCE
MARCHÉS DE TRAVAUX

COMMUNE DE BOUSSENS
Identification et adresse de la collectivité :
Commune de Boussens
Téléphone : 05 61 90 02 25
Adresse Internet : http://www.mairie.boussens.fr
E-mail : mairie-de-boussens@wanadoo.fr
Mode de passation du marché :
Procédure adaptée selon l'article L.2123-1du Code de la Commande Publique
Objet du marché :
Réfection de la toiture de la salle de sports
Type de marché de travaux :
Exécution
Lieu d'exécution :
7 impasse du Stade - 31360 BOUSSENS
Délai d'exécution :
5 mois y compris un mois de préparation
Désignation des lots :
Lot N° 1 : charpente, couverture, bardage, désamiantage ;
Lot N° 2 : photovoltaïque ;
Lot N° 3 : peinture.
Unité monétaire :
Euros
Retrait du DCE :
https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro
Remise des offres :
Mercredi 15 février 2023 avant 12h00 au plus tard
La transmission des candidatures et des offres se fera par voie électronique uniquement sur : https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro
Renseignements complémentaire :
Bernard MONIER, Architecte D.P.L.G., centre Fleurial 31860 LABARTHE-SUR-LEZE (tel. : 05 61 08 86 61)
Renseignements et justifications demandés :
Ceux prévus aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 & R.2143-4 du Code de la Commande Publique.
Les candidatures et les offres seront rédigées en langue française.
Critères d'attribution :
Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dan sle règlement de la consultation.
Délai de validité des offres :
90 jours
Date d'envoi à la publication :
17 janvier 2023
Organisme de parution :
Le Petit Journal
Sites internet :
https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro
&
www.mairie-boussens.fr
Le Maire, Christian SANS

MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un SSP en date du 04/01/2023,
la société RR DRIVING SASU au capital de 1000 € située 30 RUE SAINT JOSEPH PEYRUSSE 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 920716214
a donné en location gérance à
la société HORUS VTC EURL au capital de 1500 € située 7 IMPASSE EN SOULEILHA, PAVILLON 2 31140 LAUNAGUET immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 898782206 un fonds de commerce de Transport de personnes en taxis - Autorisation de stationnement N°1
Date de délivrance 08/1968 Commune de Balma situé 30 RUE JOSEPH PEYRUSSE 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE à compter du 04/01/2023 au 04/01/2026.
Le contrat n'est pas renouvelable.

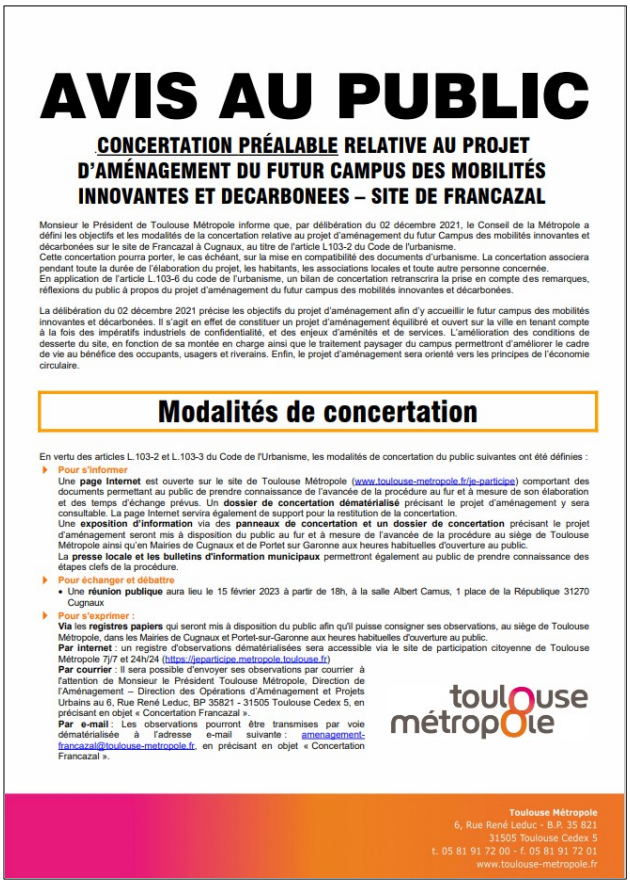
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HORUS VTC

EURL au capital minimum de 1500 €
Siège social : 7impasse en souleilha Pavillon N2 - 31140 LAUNAGUET
Modification au RCS de TOULOUSE 898782206
Par décision de l'associé Unique du 04/01/2023, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : transport de personnes en taxi

ANNONCES LEGALES
Vous pouvez transmettre vos annonces légales jusqu'au MARDI 17 HEURES
pour parution dans notre journal le JEUDI suivant **legale@lepetitjournal.net**

- Des **avis au public** ont été affichés aux formats A2 au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Cugnaux et à la Mairie de Portet s/ Garonne du 02/02/2023 au 30/04/2023.



AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION PRÉALABLE RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR CAMPUS DES MOBILITÉS INNOVANTES ET DECARBONEES – SITE DE FRANCAZAL

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération du 02 décembre 2021, le Conseil de la Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement du futur Campus des mobilités innovantes et décarbonées sur le site de Francazal à Cugnaux, au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.
Cette concertation pourra porter, le cas échéant, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. La concertation associera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée.
En application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, un bilan de concertation retranscrira la prise en compte des remarques, réflexions du public à propos du projet d'aménagement du futur campus des mobilités innovantes et décarbonées.

La délibération du 02 décembre 2021 précise les objectifs du projet d'aménagement afin d'y accueillir le futur campus des mobilités innovantes et décarbonées. Il s'agit en effet de constituer un projet d'aménagement équilibré et ouvert sur la ville en tenant compte à la fois des impératifs industriels de confidentialité, et des enjeux d'aménités et de services. L'amélioration des conditions de desserte du site, en fonction de sa montée en charge ainsi que le traitement paysager du campus permettront d'améliorer le cadre de vie au bénéfice des occupants, usagers et riverains. Enfin, le projet d'aménagement sera orienté vers les principes de l'économie circulaire.

Modalités de concertation

En vertu des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

Pour s'informer

Une **page Internet** est ouverte sur le site de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr/je-participe) comportant des documents permettant au public de prendre connaissance de l'avancée de la procédure au fur et à mesure de son élaboration et des temps d'échange prévus. Un **dossier de concertation dématérialisé** précisant le projet d'aménagement y sera consultable. La page Internet servira également de support pour la restitution de la concertation.
Une **exposition d'information** via des **panneaux de concertation et un dossier de concertation** précisant le projet d'aménagement seront mis à disposition du public au fur et à mesure de l'avancée de la procédure au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'en Mairies de Cugnaux et de Portet sur Garonne aux heures habituelles d'ouverture au public.
La **presse locale et les bulletins d'information municipaux** permettront également au public de prendre connaissance des étapes clefs de la procédure.

Pour échanger et débattre

- Une **réunion publique** aura lieu le 15 février 2023 à partir de 18h, à la salle Albert Camus, 1 place de la République 31270 Cugnaux

Pour s'exprimer :

Via les registres papiers qui seront mis à disposition du public afin qu'il puisse consigner ses observations, au siège de Toulouse Métropole, dans les Mairies de Cugnaux et Portet-sur-Garonne aux heures habituelles d'ouverture au public.
Par internet : un registre d'observations dématérialisées sera accessible via le site de participation citoyenne de Toulouse Métropole 7j/7 et 24h/24 (https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr)
Par courrier : Il sera possible d'envoyer ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Direction de l'Aménagement – Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains au 6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation Francazal ».
Par e-mail : Les observations pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse e-mail suivante : amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr, en précisant en objet « Concertation Francazal ».

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

- Des actualités ont été réalisées dans les **bulletins municipaux** « Infos Cugnaux » numéro 110 de janvier /février 2023 et numéro 114 de septembre/octobre 2023 ainsi que dans les bulletins métropolitains « TIM ».



_VIE économique

© Toulouse Métropole

jeparticipe.metropole.toulouse.fr

DU COTE DE FRANCAZAL

CAMPUS DES MOBILITÉS INNOVANTES ET DÉCARBONÉES DE FRANCAZAL : PARTICIPEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

Sur la friche acquise en janvier 2020 par Toulouse Métropole en partie sud de l'ancienne base aérienne de Francazal, se dessine le futur Campus des mobilités innovantes et décarbonées, dans le cadre de la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC).

Alors que des études urbaines sont en cours, l'objectif est - à terme - d'y favoriser l'installation d'entreprises qui œuvrent en faveur des nouvelles mobilités terrestres et aériennes, utilisant des énergies non carbonées.

Dans le même temps, ce site sera aménagé de façon à proposer un cadre de vie qualitatif pour les riverains, ouvert sur la ville.

Seront ainsi présentées lors de la réunion publique les premières intentions de reconversion de cette friche.

Pour vous informer, échanger et débattre, rendez-vous :
Mercredi 15 février à 18h
Salle Albert-Camus
1 place de la République à Cugnaux



_ATTRACTIVITÉ du territoire

DU COTE DE FRANCAZAL

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR CAMPUS DES MOBILITÉS INNOVANTES ET DÉCARBONÉES SUR LE SITE DE FRANCAZAL : LA CONCERTATION SE POURSUIT ! DONNEZ VOTRE AVIS SUR LES FUTURS ESPACES PUBLICS.

À Cugnaux, au sud de l'ancienne base aérienne de Francazal, Toulouse Métropole a acquis 38 Ha de friches en janvier 2020 dans une perspective de renouvellement urbain. S'y dessine le futur Campus des mobilités innovantes et décarbonées sous la forme de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Une dizaine de sociétés y sont actuellement installées et préfigurent ce futur écosystème. Dans le même temps, les études se poursuivent pour aménager ce nouveau quartier urbain de façon à proposer un cadre de vie agréable et ouvert sur la ville.

Une première phase de concertation s'est ouverte début 2023 avec une réunion publique organisée à Cugnaux, le 15 février dernier. Elle a réuni plus de 150 participants, qui ont pu découvrir les objectifs du projet et les principaux axes d'aménagement.

La concertation se poursuit avec une seconde phase d'échanges autour des espaces publics.

Un atelier participatif est exceptionnellement proposé par Toulouse Métropole le 7 octobre 2023 de 14h00 à 17h00, pour enrichir les études en cours.

Cet atelier au cœur du site de Francazal se déroulera en trois temps :

- Une présentation du projet, de son actualité et du schéma d'aménagement envisagé.
- Une promenade permettant de découvrir les futurs espaces publics et de présenter les intentions d'aménagement.
- Un temps d'échanges pour projeter les futurs aménagements, usages, services et équipements mais également réfléchir à leur localisation et leur complémentarité.

Compte-tenu de l'accès réglementé au site de Francazal, une inscription préalable sur jeparticipe.toulouse.fr est obligatoire (35 places disponibles).

Vous pouvez également continuer à vous informer et contribuer jusqu'au 31 octobre 2023 via :

- les registres mis à disposition du public au siège de la Métropole, en mairie de Cugnaux et de Portet-sur-Garonne.
- le registre d'observations en ligne.
- par courrier ou mail (à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains au 6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 ou *amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr*, en précisant en objet "Concertation Francazal".

Pour + d'infos et donner son avis sur le projet :
jeparticipe.metropole.toulouse.fr

Parcours de visite au cœur du site de Francazal - Atelier sur inscription préalable



BRÈVES 6

DANS LES COMMUNES

CUGNAUX

AMÉNAGEMENT DE FRANCAZAL : DONNEZ VOTRE AVIS !

L'objectif de développer un campus des mobilités innovantes et décarbonées sur le site de Francazal entre dans une phase concrète. Situé sur la commune de Cugnaux, sur le territoire de Toulouse Métropole, à la lisière de Toulouse et de Portet-sur-Garonne, sur le territoire de la communauté d'agglomération du Muretain, ce site de 38 hectares - propriété de Toulouse Métropole - fait partie de l'ancienne base aérienne BA 101, désaffectée par le Ministère des Armées en 2010. La piste ainsi que les hangars avions - concédés par l'État à la Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA) - sont toujours en activité. Toulouse Métropole organise une concertation jusqu'au 31 octobre 2023, afin d'aménager ce site pour y accueillir un campus dédié aux activités aéronautiques, aux nouvelles mobilités aériennes et terrestres et aux nouvelles énergies. Ce futur campus à vocation économique répond à des enjeux majeurs de développement technologique (lire ci-contre), de diversification d'activités et de création d'emplois. Il sera ouvert aux habitants avec des espaces aménagés pour la détente et la promenade, des équipements sportifs, etc. Contribuez au projet en donnant votre avis et retrouvez les modalités de concertation sur ↳ **jeparticipe.metropole.toulouse.fr**

⇨ Union sacrée autour de l'avion à hydrogène

L'aménagement de Francazal prend une nouvelle dimension. L'État, Toulouse Métropole, le CNRS, la Région Occitanie, l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, Toulouse INP et Airbus ont signé en janvier 2023 un protocole d'accord pour le développement et la maturation des technologies hydrogène pour des applications aéronautiques. Cet accord mobilise les compétences industrielles et académiques du futur Technocampus Hydrogène de Francazal, afin de soutenir les efforts de recherche d'Airbus dans le développement de l'avion à hydrogène décarboné. « *L'arrivée d'Airbus, leader mondial de l'aéronautique sur le Technocampus de Francazal Toulouse-Occitanie, est un signal éminemment positif. Ce choix confirme que Toulouse, capitale de l'aéronautique, est à la hauteur des ambitions portées dans le domaine des mobilités à bas carbone et place notre territoire en tête des métropoles les plus innovantes* » se félicite Jean-Luc Moudenc. ↳ **metropole.toulouse.fr**



GRANDS PROJETS 20

FRANCAZAL, UN CAMPUS POUR LES MOBILITÉS DE DEMAIN

La partie sud de l'ancienne base militaire aérienne de Toulouse-Francazal se transforme en territoire d'innovation dédié aux transports de demain. Le campus étant ouvert sur la ville, les habitants sont invités à participer à la concertation qui se déroule jusqu'au 31 octobre.

1 Emplois et nouvelles filières

D'ici 2030, l'ancienne base de l'armée de l'air accueillera un « Campus des mobilités innovantes et décarbonées ». Ce grand laboratoire réunira un vivier d'acteurs de l'innovation technologique (entreprises, start-up, chercheurs, étudiants…) et grandeurs privés et publics) qui travailleront sur une même thématique : les transports verts – depuis l'idée de départ jusqu'à la commercialisation de véhicules innovants, en passant par leur construction. Objectifs ? Favoriser les collaborations et aider les entreprises à se développer. La reconversion de l'ancien terrain militaire en campus d'excellence contribuera à la diversification de l'économie toulousaine, à la création d'emplois et à la transition écologique de la ville et de la santé… mais qui connaît de plus en plus de nouvelles filières, telles que l'intelligence artificielle, le cybersécurité ou les déplacements respectueux de l'environnement. Le site de Francazal se positionne comme l'un des cinq grands pôles économiques de la Métropole.

2 Les transports du futur

Autres électriques, véhicules autonomes, volants, robotiques… drones… À Francazal, on imaginait les transports du futur. Le site accueille déjà des entreprises et sera opérationnel d'ici 2026. Son accès direct au tramway facilite ses expérimentations et a déjà permis à des sociétés toulousaines de transformer l'essai avec succès : CasaMia a imaginé comme un des leaders des véhicules autonomes avec ses navettes sans conducteur ; Aura Aero s'apprête à lancer son usine de production pour son avion hybride électrique ERA et son avion de voltige topique Integral ; Beyond Aero a dévoilé cet été son avion d'affaires électrique à propulsion hydrogène… De belles réussites qui nécessitent l'installation de nouveaux venus. En effet, de grands groupes industriels sont attendus et vont bientôt créer de nouveaux emplois dans la Métropole.

3 Un technocampus dédié à l'hydrogène vert

Le Technocampus hydrogène compte parmi les têtes de proues du projet Francazal. Le plus grand centre d'Europe de recherche et d'essais dédié à l'hydrogène vert s'installera sur le site fin 2025. Au cœur du projet : le développement des avions de demain et des futurs moteurs à propulsion hydrogène. Autres objectifs ? Améliorer les performances des piles à combustible, développer la production par électrolyse, optimiser la combustion de l'hydrogène, trouver des solutions de stockage et de transport de l'hydrogène… Le centre accueillera des laboratoires, des industriels, des chercheurs et même prochainement des étudiants. Ils créeront un véritable écosystème performant au cœur de la zone. Ce nouveau pôle d'excellence, dédié aux technologies hydrogène, devrait aussi accueillir des entreprises spécialisées dans les domaines de la recherche et développement, des sols et du matériel, ainsi que des grands groupes industriels comme Safran, Airbus, Liebherr et Vinci Technologies.

4 Un campus ouvert sur la ville

Au-delà de sa vocation principale, la reconversion du site tournera l'occasion d'ambitionner le cadre de vie des riverains. Ouverts aux habitants, des espaces aménagés pour la détente et la promenade accueilleront des événements, des restaurants, un parc paysager et de nouvelles infrastructures sportives complémentaires à celles de la Plaine de Loudes pourront. L'ensemble fait l'objet d'une concertation publique jusqu'au 31 octobre 2023. Les premiers aménagements développés sur la zone d'activités pourront être opérationnels sur les espaces publics en tenant compte des impératifs de confidentialité.

Donnez votre avis !

38 hectares

1,4 million d'euros

2 000 emplois

Plus d'infos sur le projet : jeparticipe.metropole.toulouse.fr





- Une page internet dédiée accessible 24h sur 24 et 7j sur 7 :

Une page internet a été ouverte sur le site de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr/je-participe) pendant toute la durée de la concertation et comportait des documents permettant au public de prendre connaissance de l'avancée de la procédure au fur et à mesure de son élaboration et des temps d'échange prévus. Le public pouvait également poser ses questions ou formuler ses propositions via des formulaires dédiés.

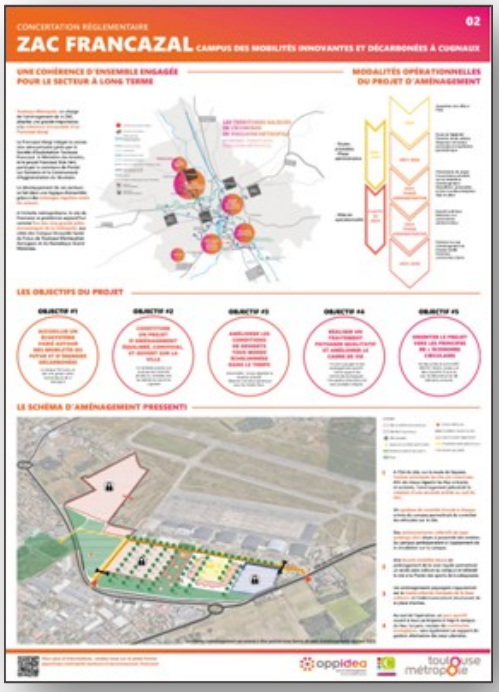
Pour que le public puisse s'informer sur le projet :

- Un **dossier de concertation et une exposition d'information** ont été mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouvertures :

- Au siège de Toulouse Métropole au 6 rue René Leduc 31000 Toulouse
- En mairie de Cugnaux (5 Pl de L'Eglise, 31270 Cugnaux) et de Portet sur Garonne (1 Rue de l'Hôtel de Ville, 31120 Portet-sur-Garonne)

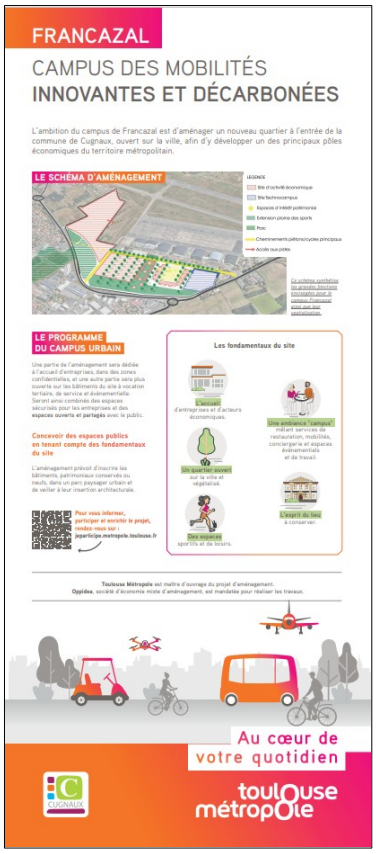
L'exposition composée de 2 panneaux A0 présentait de manière visuelle et synthétique le projet de ZAC.





Des kakémonos résumant les éléments clés à l'attention du grand public. En relais des panneaux A0, ces supports ont constitué l'exposition d'information en mairie.





Le dossier de concertation de 33 pages comprenait des illustrations et des cartographies afin de présenter de manière pédagogique le contexte historique du site, les enjeux, les objectifs ainsi que les intentions d'aménagement et les modalités opérationnelles du projet de ZAC.

Le dossier de concertation a été également mis à disposition du public sous format dématérialisé sur la plateforme citoyenne participative de Toulouse Métropole : https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/zac-francazal

Pour participer à la concertation, le public pouvait déposer ses avis, observations ou suggestions sur :

- Un **registre papier** disponible aux heures habituelles d'ouverture au public : Au siège de Toulouse Métropole (6 rue René Leduc à Toulouse), aux mairies de Cugnaux [5 Pl de L'Eglise, 31270 Cugnaux] et de Portet-sur-Garonne [1 Rue de l'Hôtel de Ville, 31120 Portet-sur-Garonne]

- Un **registre d'information dématérialisé** accessible sur le site de participation citoyenne de Toulouse Métropole : https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/zac-francazal

- A **l'adresse électronique** dédiée : amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr

- Par **courrier** à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Direction de l'Aménagement – Direction des Opérations d'Aménagement et Projets Urbains au 6, Rue René Leduc, BP 35821- 31505 Toulouse Cedex

- Le public pouvait également échanger directement avec les représentants de Toulouse Métropole et de Cugnaux en émettant des contributions à l'occasion de trois réunions en présentiel.

Les réunions de concertation

Trois réunions de concertation ont été organisées. Une première réunion s'est tenue le 15 février 2023 à la Salle Albert Camus à Cugnaux. Deux ateliers contributifs ont été réalisés les 7 et 09 octobre 2023 au Mess des sous-officiers sur le site de Francazal.



Réunion du 15 février 2023 – Présentation des intentions d'aménagements

Étaient présents en tribune :

- M. Albert Sanchez, Maire de Cugnaux ;
- M. Joseph Carles, Maire de Blagnac, Vice-Président de Toulouse Métropole en charge de la prospective, de la contractualisation et de la coordination des politiques économiques ;
- Mme Agnès Plagneux-Bertrand, Vice-Présidente de Toulouse Métropole en charge de l'industrie et de l'économie productive ;
- M. Hervé Petton, Directeur du Campus Francazal à la Direction Générale Gouvernance, International, Économie et Emploi, Toulouse Métropole ;
- M. Vincent Toulza, Responsable de service à la Direction des Opérations d'Aménagement et des Projets Urbains, Toulouse Métropole ;
- M. Baptiste Hernandez, Directeur du cabinet d'architectes et urbanistes HDZ, concepteur urbaniste-conseil du projet.

150 personnes ont participé à la réunion publique.

Un premier temps de présentation a permis aux élus, aux agents de Toulouse Métropole et à l'urbaniste conseil de présenter les ambitions du projet, son historique et son actualité ainsi que de présenter le schéma d'aménagement envisagé sur le secteur (programme global, ambitions, intentions d'aménagements). Puis, un temps de question/réponses a permis aux participants de demander des précisions sur les intentions d'aménagement, et des avis sur les éléments présentés.

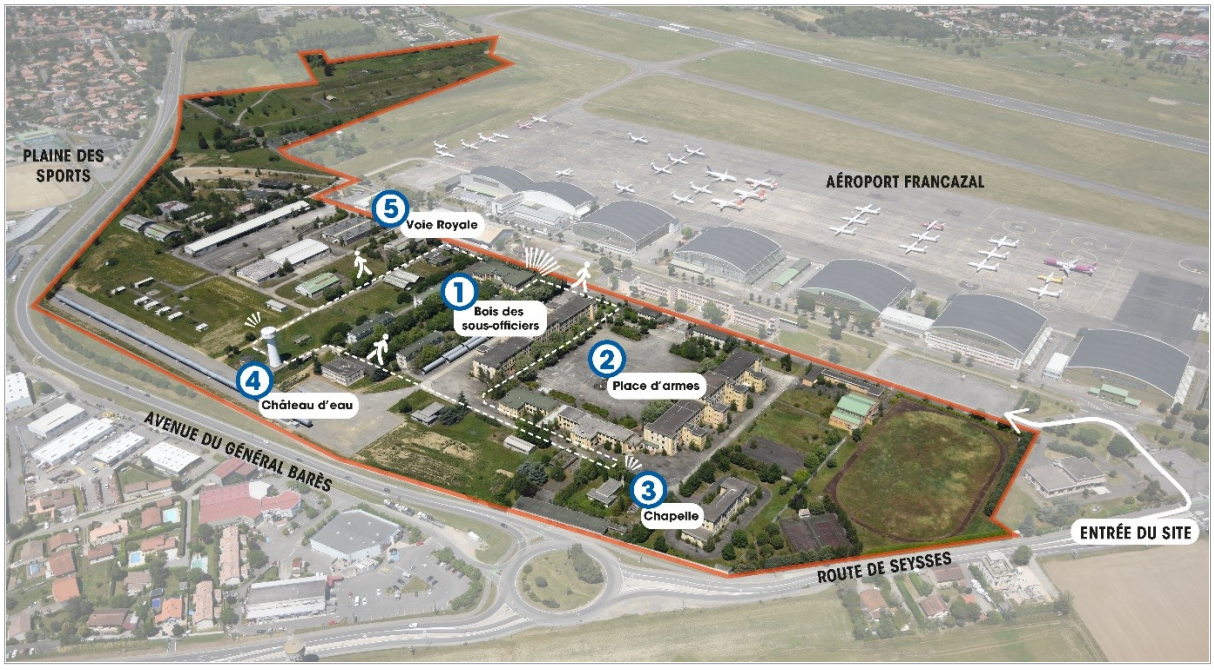
Le compte rendu a été mis en ligne suite à la réunion sur la plateforme de participation citoyenne de Toulouse Métropole et figure en annexe du présent bilan.

Réunion du 7 octobre 2023 – Atelier espaces publics et services avec les riverains

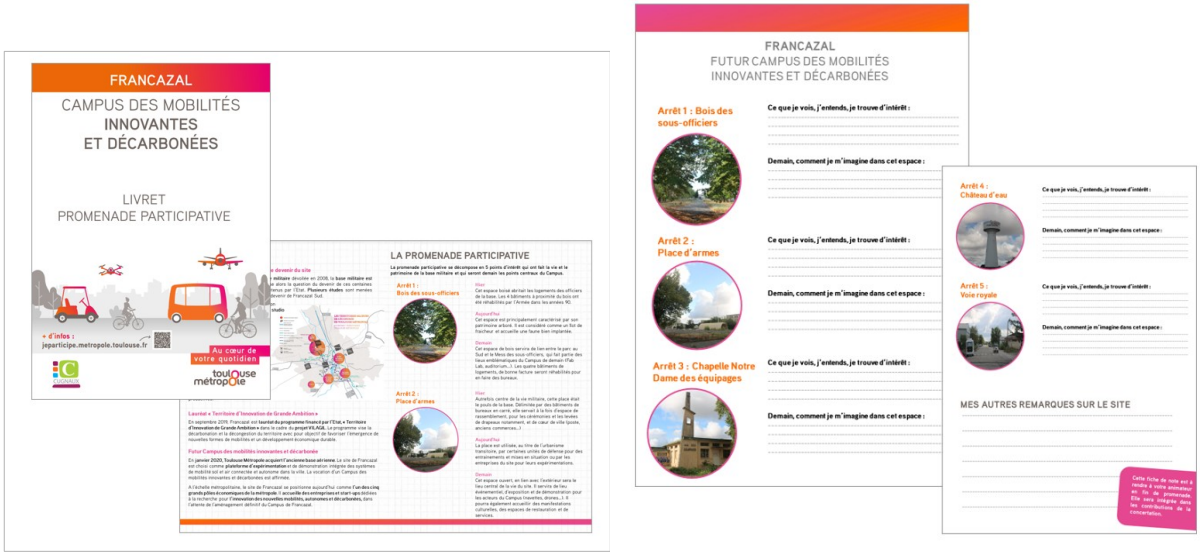
La réunion s'est déroulée le samedi 7 octobre de 14h à 17h en plusieurs temps consécutifs : un temps mixte de plénière, suivi d'une promenade participative et d'ateliers en petits groupes. Le public (35 participants) était majoritairement composé de riverains ou de membres d'associations locales d'usagers.

Le premier temps de plénière consistait en un rappel synthétique des intentions d'aménagement.

La promenade participative, organisée dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement du site de Francazal avait pour objectif de découvrir les futurs espaces du campus et d'explorer les intentions d'aménagement à travers différents arrêts sur le futur campus. Les participants ont pu disposer d'un livret, détaillant pour chacun des points d'intérêt les usages passés, présents et ceux envisagés pour le futur. Ils ont pu contribuer librement sur le futur de ces différents lieux via une fiche à renseigner durant la promenade urbaine sur leur perception du site et la projection sur les aménagements et espaces publics.



Parcours de la promenade participative



Supports de la promenade participative





Enfin, un temps d'atelier en petits groupes a permis aux participants de se projeter sur les futurs aménagements, usages, services et équipements, les spatialiser et les hiérarchiser.







Le compte rendu a été mis en ligne suite à la réunion sur la plateforme de participation citoyenne de Toulouse Métropole et figure en annexe du présent bilan.

Réunion du 9 octobre 2023 – Atelier espaces publics et services avec les salariés

La réunion s'est déroulée le lundi 9 octobre de 12h à 14h30. Un premier temps de plénière pour présenter le projet et le schéma d'aménagement a été suivi d'une permanence questions/réponses et d'ateliers en groupes.

Les acteurs économiques ont également pu contribuer par le biais d'un questionnaire accessible via un QR code affiché dans la salle. Le questionnaire a en effet permis d'obtenir 22 contributions anonymes qui sont intégrées dans ce bilan de concertation.

16 personnes étaient présentes lors de cette réunion.





Les contributions de ces différentes réunions ont permis d'alimenter les réflexions sur l'aménagement du site. Il a été précisé que la prise en compte de ces contributions dans la réalisation du projet dépendra de critères économiques, techniques et de la cohabitation des usages sur le site.

Le compte rendu a été mis en ligne suite à la réunion sur la plateforme de participation citoyenne de Toulouse Métropole et figure en annexe du présent bilan.

III – La synthèse des expressions du public

A. Les expressions orales et écrites

Du 15 février 2023 au mardi 31 octobre 2023, le dispositif de concertation a permis de recueillir 130 contributions sur le projet de ZAC « Francazal – Vilagil – Cugnaux » :

7 contributions ont été enregistrées sur la plateforme en ligne Jeparticipe.

23 carnets de balade ainsi que 28 fiches individuelles ont été complétées lors de la réunion avec les riverains le 7 octobre 2023. 4 cartes ont également été réalisées lors de cette réunion.

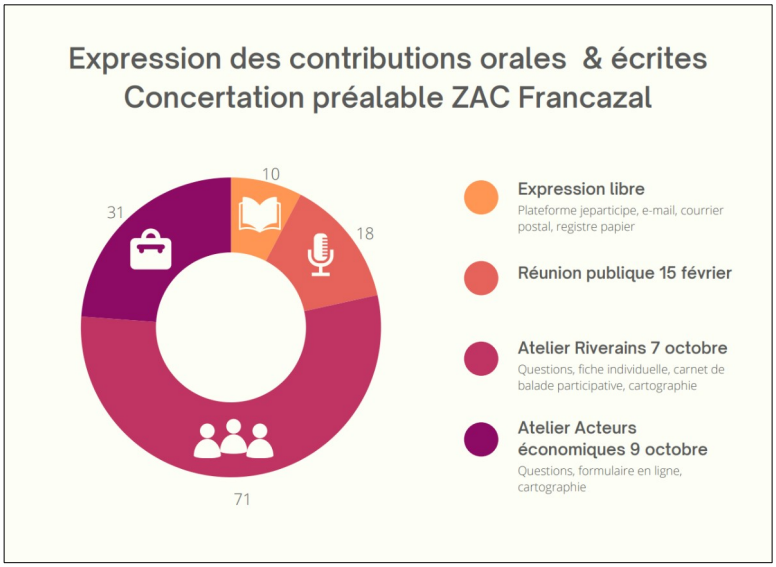
23 questionnaires ont été complétés par les participants de la réunion du 9 octobre 2023. 1 carte a été réalisée lors de cette réunion.

41 questions ont été posées :

- 18 lors de la réunion publique d'ouverture le 15 février 2023
- 16 lors de la réunion avec les riverains le 7 octobre 2023
- 7 lors de la réunion avec les acteurs économiques le 9 octobre 2023

Aucune contribution n'a été consignée dans les registres de concertation mis à disposition au siège de Toulouse Métropole ainsi que dans les mairies de Cugnaux et de Portet-sur-Garonne.

3 contributions ont été envoyées sur l'adresse mail amenagement-francazal@toulouse-metropole.fr.



Synthèse des sources de contribution au projet d'aménagement de Francazal

B. Les thématiques abordées

Au cours de la concertation, plusieurs thématiques sont revenues de façon récurrente dans les contributions des participants au sujet de l'opération d'aménagement :

- La vocation du site
- Les espaces publics
- La mobilité
- Végétation et biodiversité
- Environnement
- Patrimoine

- Programmation bâtie
- Animation du site et ouverture au public

Les contributions seront analysées ci-après selon ces thématiques. A noter qu'une contribution d'un participant a pu porter sur plusieurs thématiques.

IV – L'analyse des observations exprimées

A. Vocation du site

Globalement, les participants imaginent le futur campus de Francazal comme un lieu portant une double ambition : d'une part, un espace de travail animé, dans lequel il est possible de se rencontrer et de se restaurer, et d'autre part, un espace préservé et apaisé, propice au repos et à la balade/déambulation. La notion de « préservation » de l'environnement est ressortie comme une attente forte des participants, notamment pendant l'atelier réalisé avec les riverains.

Le besoin d'ouvrir le site vers la ville est ressorti comme une ambition importante du projet, néanmoins certains participants, représentants d'entreprises actuellement sur site en bail précaire, ont fait part d'une certaine crainte à ouvrir le site, qui remettrait en question des usages actuels (exemple : essais de drone).

L'« esprit campus », et plus globalement la volonté de développer des activités économiques liées aux mobilités décarbonées n'a pas été remis en question durant la concertation.

B. Espaces publics

Une part importante de contributions souligne l'opportunité que représente le projet d'aménagement de créer un nouveau grand espace vert majeur à Cugnaux, voire à l'échelle métropolitaine. Certains participants identifient le site comme une alternative potentielle à la base de loisirs de La Ramée, accessible en vélo ou à pied, d'autres y voient un moyen de « fidéliser » les salariés du campus.

Un nombre important de remarques a été émis à l'occasion des deux ateliers espaces publics, et plusieurs thématiques générales, ou spatialisées, se sont dégagées.

Végétal : un très grand nombre de participants ont identifié un besoin de végétaliser autant que possible le campus, notamment par la présence d'arbres. La présence d'arbres a parfois été qualifiée de condition pour assurer la fréquentation des espaces publics. L'installation d'assises et de mobilier de sport sous les arbres est privilégiée afin d'assurer des ombrières naturelles sur l'espace public et de permettre un usage plus confortable en été. Certains participants voient également la végétation comme un moyen de mettre à distance différents espaces, notamment entre l'avenue Barès et le reste du campus (plus de détails dans le paragraphe végétation et biodiversité).

Déminéralisation : Certains espaces existants de l'ancienne base militaire ont été jugés trop minéralisés par des participants, rendant difficile leur traversée lors de fortes chaleurs. Ce jugement a notamment été émis sur la Place d'Armes et sur la Voie Royale.

Sport et jeu : le besoin d'une offre sportive, pressenti par la Ville de Cugnaux et la métropole avant la concertation, a été confirmée par les participants, mais n'est pas ressorti comme une thématique primordiale. La création de grands terrains type rugby ou football n'a pas été retenue au cours de l'atelier, au motif qu'ils existent déjà à proximité immédiate du campus et que l'impact sur les arbres existants risquerait d'être important. Néanmoins des souhaits d'installer des terrains de taille plus modeste, type city-stade multisport, ou terrain de volley, ou terrain de tennis, ont été exprimés en complémentarité avec les équipements existants réservés aux clubs. Parallèlement, une volonté de pouvoir accéder aux terrains de sport de la Plaine Loubayssens en pratique libre, sans être licencié a été exprimée. Les participants aux ateliers ont globalement privilégié des pratiques de sport plutôt libre, s'intégrant dans l'environnement existant (course à pied, pratique du vélo, espace de musculation en plein air). Un participant émet le souhait de bénéficier d'une salle de sports en intérieur, en remplacement du gymnase, qui soit accessible aux employés du site sur certaines périodes de la journée.
Des espaces de jeux pour enfants ont été exprimés lors des échanges, tant pour leur utilité pour les résidents cugnalais.
Des espaces de détente de type table de pique-nique entre les équipements sportifs et les lieux de promenade ont également été positionnés par les participants.

Accès à l'eau : plusieurs groupes ont soulignés l'intérêt d'aménagements liés à l'eau pour l'opération d'aménagement, sous différentes formes (jeux d'eau et/ou zones humides) : si plusieurs participants estiment que des points d'eau potable répartis sur le campus serviraient aux sportifs ou aux salariés, d'autres estiment qu'une installation plus monumentale, type fontaine, bassin ou encore miroir d'eau, pourrait être installée sur la place d'armes ou au pied du château d'eau.

Enjeux de gestion : la situation actuelle du campus, avec des bâtiments et une végétation entretenue très localement mais globalement en friche, a marqué plusieurs participants. Certains identifient un enjeu à investir pour mieux protéger les bâtiments et les arbres existants. Les espaces publics sont qualifiés par certains de « sauvages », sans que cela soit nécessairement négatif : le fait de laisser une forme de végétation spontanée, y compris après le réaménagement du site, est perçu positivement par plusieurs participants.
Des hypothèses d'espaces gérés par les salariés et/ou par les habitants (bacs de jardinage, arbres fruitiers) ont été émises, néanmoins, au gré des discussion, un risque de délaissement a été identifié pour deux raisons : l'opération est jugée trop éloignée des habitations d'une part, et d'autre part, la potentielle volatilité des salariés constituerait un frein à une gestion régulière sur l'année. Une alternative de gestion par une association a également été imaginée.

C. Mobilité

Francazal est jugé comme un site pertinent selon les participants pour accueillir du public. Pour autant, l'organisation des circulations et l'accessibilité au site sont des sujets de préoccupation pour de nombreux des participants, riverains comme salariés. Certains participants sont en effet inquiets voire très inquiets que le projet d'aménagement engendre une aggravation de la situation des voies jugées déjà saturées aux abords du site et des nuisances induites. Le renforcement de l'offre de mobilités est jugé prioritaire dans l'hypothèse d'un développement futur du site. Pour compléter l'offre en 2023, plusieurs contributions soulignent le besoin d'une offre supplémentaire en transports en commun qui pourraient desservir le site à terme. Plusieurs solutions ont été proposées :

- Un renforcement de l'offre et de la fréquence des bus pour rejoindre les pôles multimodaux (Portet Saint Simon, Basso Cambo), et un système de navette relié à la gare de Portet.
- Un renforcement de l'offre par le rail, avec une amélioration de la desserte de la gare de Portet Saint Simon par les trains notamment en heure de pointe et la création d'une connexion ferroviaire (tram, train ou tram-train) entre Colomiers et Portet Saint Simon qui passerait par Francazal.
- Une contribution suggère la création d'une station de métro.

En matière d'accessibilité modes doux, la piste cyclable longeant actuellement l'avenue Barès n'est pas jugée satisfaisante pour la circulation des cyclistes, car la vitesse des voitures couplée à la proximité des voies vélos, génère un sentiment d'insécurité. Plusieurs participants invitent au réaménagement des voies cyclables environnant Francazal.
La gestion des accès au projet a été soulevée par quelques participants. La nécessité de créer une seconde entrée véhicule a été confirmée par les acteurs économiques. De nombreux participants ont suggéré la création d'accès piétons sur différentes parties du site. Certains insistent également sur les questions de limitation des accès et de sécurisation du site.

La place des modes de déplacements doux/actifs dans le site est un sujet récurrent. De nombreux participants souhaiteraient notamment avoir des voies et des aménagements réservés aux modes doux afin de faciliter les cheminements piétons/vélos au sein de l'opération d'aménagement, notamment sur la voie royale. Plusieurs contributions pointent également la question de la coexistence et du partage de l'espace entre les différents modes.
Quelques propositions ont été faites au sujet de la gestion du stationnement. En effet, plusieurs participants ont suggéré la mise en place de parkings aux abords ou à l'extérieur du site dans un objectif de limitation de la circulation automobile au sein du site comme la collectivité publique le pressentait. L'aménagement de station/parking vélo, bénéficiant de bornes électriques, a été proposé par des participants.

Pour faciliter les déplacements au sein du campus, plusieurs participants suggèrent la création d'un service de navette interne. Un participant suggère que celle-ci relie une entrée à l'autre par la voie royale avec des arrêts intermédiaires.

La sécurisation des franchissements de l'avenue Barès apparaît comme un enjeu pour plusieurs participants qui aimeraient disposer d'une traversée modes doux (piétons/cycles) apaisée afin de rejoindre le site depuis la commune ou bien à l'inverse pour aller vers les commerces, lieux de culture, espaces sportifs existants. Pour répondre à cette attente, plusieurs solutions ont été proposées avec des partis pris différents : certains optent pour la création d'une infrastructure (type passerelle ou passage souterrain) d'autres pour un réaménagement et une sécurisation de la voie Barès (création de ronds-points, mise en place de feux ou de systèmes de ralentissements, signalétique). Des participants souhaiteraient voir une traversée vers la Plaine des Sports végétalisée, dans l'idée de créer une continuité verte.

D. Végétation et biodiversité

La conservation des arbres existants est identifiée par de nombreux participants comme un enjeu majeur dans l'aménagement de l'opération d'aménagement, notamment ceux du Bois des sous-officiers, dont l'état de santé inquiète certains. Lors de la promenade participative il a été constaté que certains arbres s'étaient effondrés sur eux même et pouvaient présenter un danger potentiel. Plusieurs participants suggèrent la plantation d'arbres supplémentaires, et différentes contributions font état d'une inquiétude quant à l'état sanitaire des arbres qui serait lié au manque d'entretien.

Une contribution suggère la mise en place d'une zone Natura 2000 sur le site.

La question de la place du vivant dans le futur campus est revenue à plusieurs reprises. Plusieurs participants souhaitent qu'une attention particulière soit prêtée aux espèces déjà présentes sur le secteur. Certains aimeraient voir mis en place des lieux de refuge pour la biodiversité. Sur ce sujet, un participant suggère notamment une collaboration avec l'ONF et la LPO pour aménager une niche pour les espèces dans le bois des sous-officiers.

En matière de gestion des espaces verts, un participant propose la mise en place d'une gestion différenciée, qui permet un développement de la biodiversité. Une personne s'interroge sur le modèle de gestion des arbres fruitiers qui pourraient être plantés sur le site.

E. Environnement

Plusieurs participants soulignent la nécessité de bénéficier d'îlots de fraîcheur et de développer des espaces ombragés sur la commune, au regard des épisodes de forte chaleur pouvant subvenir sur le territoire.

En matière de consommation d'énergie, des participants demandent quelles seront les sources d'énergie renouvelables/décarbonées qui permettront d'alimenter l'opération

d'aménagement et certains s'interrogent sur la provenance de l'hydrogène utilisé sur le site du Technocampus. Certains proposent d'équiper les toits des bâtiments de panneaux solaires, notamment ceux entourant la place d'armes.

Une contribution se préoccupe de la gestion des eaux usées et des déchets qui seront générés sur le futur campus et souhaiterait que l'opération d'aménagement soit exemplaire sur ces deux sujets. Certains participants suggèrent que les contrats de collecte des déchets soient mutualisés entre les entreprises.

Des participants sont favorables à la démarche d'économie circulaire promue dans le projet d'aménagement et demandent si des entreprises locales seront sollicitées pour ce faire.

Enfin des participants s'interrogent sur la mise en œuvre et le niveau de dépollution du site et sur l'ampleur de l'artificialisation des sols prévue dans le cadre du projet.

F. Patrimoine

L'importance du patrimoine et la mémoire du site notamment liée à son activité militaire passée sont régulièrement mises en avant lors des différents temps de la concertation.

Ainsi, la rénovation du site qui apparaît aujourd'hui comme délaissé/abandonné est un enjeu identifié dans plusieurs contributions. Il s'agit pour la plupart des participants de privilégier la conservation et la réhabilitation des bâtiments historiques (Mess des sous-officiers, bâtiments autour de la place d'armes) bien que certains estiment un manque d'intérêt architectural. La monumentalité de la Place d'Armes a semblé aux yeux de certains disproportionnée par rapport au site. Plusieurs participants ont alors émis la proposition d'installer un équipement bâti, temporaire ou pérenne, respectant le contexte patrimonial environnant, au cœur de la place d'armes, et permettant d'animer le lieu.
Le mauvais état des bâtiments, sans mesure prise de réduction du risque de dégradation, a également été souligné. La Chapelle est un édifice historique du site que nombreux participants souhaiteraient voir conservé. Plusieurs propositions ont également été faite pour réhabiliter le château d'eau, véritable marqueur du site depuis alentour, en lui donnant un nouvel usage : mur d'escalade, décoration ou peinture en lien par exemple avec la thématique du campus, volonté d'en faire un lieu signal et vitrine du campus, point de vue accessible au public, tour végétalisée, arbre géant… Un participant estime qu'il serait également pertinent de conserver les bunkers qui pourraient servir d'accueil à des activités ludiques en lien avec le passé du site, tel que des jeux immersifs.

Les participants estimant que le mur d'enceinte permet une protection sonore se sont accordés en atelier sur une proposition de démolition partielle afin de permettre plus de passages depuis et vers la commune tout en conservant l'ambiance calme du site. Sur les parties non-démolies, il a également été proposé d'habiller le mur par une couverture végétale.

Des participants se sont interrogés sur le maintien ou la démolition des bâtiments existants, certains au regard de leur qualité patrimoniale et d'autres parce qu'ils sont actuellement occupés par des entreprises.

Par ailleurs, le souhait que l'histoire du site soit retranscrite dans un lieu mémoriel (musée, …) au sein d'un lieu historique du site a été exprimé à plusieurs reprises. Les participants ont également suggéré la mise en place de panneaux d'informations sur le patrimoine pour sensibiliser le public au passé du site et favoriser un parcours pédagogique.

G. Programmation bâtie

Les participants sont très majoritairement favorables à l'installation de nouvelles activités économiques en lien avec les mobilités sur le site, même si la nature de ces activités soulève certains questionnements. Des participants aimeraient que le campus développe son activité autour des mobilités légères, actives ou assistées, plutôt qu'autour des transports lourds. Une liste d'entreprises liées aux vélos innovants a été dressée dans le cadre d'une contribution détaillée. Plusieurs participants se questionnent quant aux risques liés à l'activité économique qui sera mise en œuvre sur le site, notamment sur le stockage d'hydrogène prévu, ainsi que sur le classement en SEVESO de certaines entreprises. Un participant ne souhaite pas que des entreprises classées SEVESO s'implantent sur le site au regard des dangers que cela représente dans une zone urbanisée. D'autres se soucient du devenir de la société Hyperloop implantée il y a quelques années à Francazal, et sur la pérennisation des activités amenées à s'installer. Un participant interroge le lien qu'entretiendront les activités développées avec des activités de recherche universitaires.

Le besoin d'une offre en restauration diversifiée sur le futur campus a été exprimé par plusieurs participants, et notamment des acteurs économiques travaillant déjà sur le site qui jugent l'offre existante insuffisante. Ces derniers aimeraient qu'une offre à emporter soit couplée avec des zones de déjeuner et des restaurants inter-administratifs.
Des participants émettent le souhait de bénéficier d'une offre en service renforcée : crèche, salle de sport ou bibliothèque (y compris technique) ont par exemple été évoqués. Plusieurs acteurs économiques s'accordent sur la création d'une conciergerie à destination des salariés du site ainsi que sur la mise en place de salles de réunions mutualisées. Des participants suggèrent l'aménagement sur le campus d'espaces et de services en lien avec les mobilités décarbonées : espace dédié à l'apprentissage du vélo, atelier de réparation et de vente de pièces, service de location et/ou de vente de vélos.

Des propositions différenciées ont également été faites par les participants pour enrichir l'offre en commerces et services du projet :

- Sur le secteur du Bois des sous-officiers, les participants émettent différentes idées : coworking, espace de restauration, buvette, parc de loisirs.

- Au niveau de la place d'armes, les participants proposent de recréer un espace de vie et de partage central qui puisse accueillir des activités ouvertes au public. Certains suggèrent notamment la mise en place de petits commerces et espaces de restauration (cafés, restaurants, guinguette). Un participant imagine une halle ouverte pouvant abriter ces fonctions.
- Un participant suggère l'implantation de terrasses de café sur la voie royale.

Sur la question du logement, une personne s'interroge sur la localisation d'hébergements pour les salariés travaillant sur le futur campus ou des visiteurs professionnels. Une contribution suggère la transformation des étages des bâtiments entourant la place d'arme en logements pour les futurs étudiants.

H. Animation du site et ouverture au public

Des contributions estiment que l'attractivité de l'opération d'aménagement passe par l'implantation de certains programmes économiques (espaces de coworking, commerces, fablab), associatifs (espaces dédiées à des associations) ou culturels (espace culturel industriel, salle de spectacles ou de concerts, kiosque) ouverts à la population. La création d'entreprise sur le site est également perçue comme un levier pour renforcer son attractivité. Deux participants ont suggéré l'instauration d'un marché comme un moyen d'animer le site.

Pour d'autres participants, rendre le site attractif passe par des actions d'aménagement. De nombreux participants jugent le renforcement d'une accessibilité modes doux sécurisée essentiel à l'ouverture du site au public. Il s'agit également pour plusieurs participants de favoriser la désimperméabilisation et la végétalisation afin que le site dispose d'espaces extérieurs apaisés et ombragés, qui permettent à la population de venir se rencontrer ou se reposer. La réhabilitation des lieux historiques phares a également été énoncée. Certains participants émettent l'idée de réaliser des fresques ou des graphes sur des bâtiments du campus.

Pour faire connaître le site, des participants proposent la mise en œuvre d'actions de promotion et d'animation du site. L'accueil d'évènements ponctuels ou réguliers sur le campus tel qu'une inauguration, des portes ouvertes, des manifestations sportives, culturelles ou associatives est jugé par plusieurs participants comme un moyen d'amplifier les usages sur le site. D'autres suggèrent l'organisation d'activités ciblées (avec un public scolaire notamment) ou plus large (avec le grand public) telles que des ateliers participatifs ou des balades à vélo pour familiariser le public avec le site. Certains proposent notamment la mise en place d'activités en lien avec le passé historique du site (visites, jeu de piste). Enfin, plusieurs participants suggèrent une communication ciblée sur l'opération d'aménagement dans les médias locaux ou nationaux, sur le site internet de la commune ou par des affichages.

V – Les enseignements et perspectives

A. Enseignements de la concertation

Le projet d'aménagement a suscité globalement un avis favorable de l'ensemble des participants.

Le projet suscite un certain enthousiasme pour diverses raisons mentionnées à différentes reprises lors de la concertation :

- Le changement d'image d'un espace en friche depuis plus de dix ans
- L'ouverture d'un espace interdit d'accès depuis sa création
- La création d'un parc de taille importante et au contexte singulier
- La participation de Cugnaux à un rayonnement économique national
- Les principes d'économie circulaire liés au projet d'aménagement
- La chance de disposer d'un site encore préservé et sauvage

Les intentions d'aménagement du projet présentées ont été accueillies favorablement. La démarche de concertation, et notamment la séquence d'ateliers sur site, a elle-même été saluée par les participants.

Toutefois, un nombre important de points d'attention, voire d'inquiétudes, ont été émis sur les thématiques suivantes

- La saturation des réseaux routiers
- L'offre de transports en commun
- Les continuités cyclables
- Les entreprises accueillies sur site (risque industriel généré par les nouvelles entreprises et absence d'entreprises liées aux mobilités douces)
- Le type d'entreprise à accueillir
- La préservation du patrimoine bâti comme végétal
- La fréquentation et l'animation des espaces publics, conditionnée à divers investissements (plantation, services et restauration, équipements).

Enfin, plusieurs contributions ont porté sur l'avenue Barès, à l'extérieur du périmètre de l'opération d'aménagement, soulignant l'inconfort des aménagements cyclables et le besoin de créer des traversées modes doux permettant de relier le projet au reste de Cugnaux.

B. Suites à donner

La concertation se poursuivra tout au long de la procédure d'aménagement du campus de Francazal.

Une réunion spécifique sur les acquis de la concertation et la présentation du plan-guide sera organisée d'ici le printemps 2024.

Suite à la concertation préalable et aux études, le périmètre d'opération et les grandes lignes du programme prévisionnel seront définis pour créer la ZAC. Le projet sera validé avec la constitution d'un dossier de réalisation de la ZAC, approuvé par le Conseil de la Métropole comprenant les équipements publics à réaliser dans le périmètre.

VI – Liste des annexes

- Annexe 1 – Délibération du Conseil de la Métropole en date du 02 décembre 2021 sur l'ouverture de la concertation sur le projet de ZAC « Francazal – Vilagil – Cugnaux »
- Annexe 2- Compte-rendu de la réunion du 15 février 2023
- Annexe 3- Compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2023
- Annexe 4- Résultat statistique de la question 1 de la fiche individuelle de l'atelier du 7 octobre
- Annexe 5 - Compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2023
- Annexe 6 - Résultat du questionnaire à destination des acteurs économiques du site